



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2012

Président : M. J.P Delhotal

Présents : Mme Rolande Bruère, Martine Delhotal, Nadine Dos Santos, Catherine Goyard, Lucile Grondard, Pascale Peterlongo.

M. Vincent Herry, Daniel Pescheux, Jean-François Prioux, Martial Vié

Secrétaire : Mme Rolande Bruère.

Ouverture de la séance à 19 h 00

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 octobre 2012,
- Approbation de la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole,
 - Désignation des titulaires et suppléants, représentants de la Commune à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole.
- Divers :
 - Composition du prochain contrat de territoire,
 - Demande de subvention pour le remplacement de l'horloge de l'église.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 octobre 2012 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 octobre 2012. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Approbation de la modification de l'article 4 des Statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole. Désignation des titulaires et suppléants, représentants de la Commune au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole :

Monsieur le Maire rappelle que, suite au regroupement des 9 communes blanches aux 6 communes composant la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole, il a été décidé, d'un commun accord des 15 communes, la nouvelle représentativité de chaque commune au sein du Conseil Communautaire soit,

- 2 délégués titulaires et 2 suppléants par commune,
- 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour les communes de Maisse et de Boutigny s/Essoonne,
- 4 délégués titulaires et 4 suppléants pour la commune de Milly.

Le Conseil Communautaire de la CCVE a, de ce fait, modifié le 19 novembre 2012 par délibération n°29/2012, la composition du Conseil Communautaire selon les données précédemment évoquées.

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver et de voter la Modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole, qui sera annexée à cette délibération.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

D'autre part, Monsieur le Maire, après en avoir débattu avec l'ensemble des élus, propose les représentants suivants de la Commune au sein du Conseil Communautaire :

- Titulaires : Pascale Peterlongo, Jean-Pierre Delhotal,
- Suppléants : Martine Delhotal, Daniel Pescheux.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Composition du prochain contrat de territoire :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général a mis en place un nouveau contrat dit « contrat de territoire » remplaçant, entre autres, l'ancien contrat départemental communal. Pour la commune de Mondeville, une enveloppe de 105.000 € est proposée dans ce contrat dont 50 % maximum peuvent concerner des travaux de voirie.

Afin de déposer ce nouveau contrat au plus tôt auprès du Conseil Général, Monsieur le Maire propose de constituer ce contrat avec les projets suivants :

- Projet 1 : Enfouissement des réseaux route de la Padôle pour un montant de 45.985,39 € HT, subventionné par le contrat à 80 %, soit 36.788,31 €.
- Projet 2 : Création d'un éclairage public, rue de la Mare à la Padôle, pour un montant de 18.956,04 € HT subventionné par le contrat à 62,4 %, soit 11.814,82 €. (Part DETR 17,6 %, 3.350 €).
- Projet 3 : Mise aux normes accessibilité du trottoir droit vers le centre, route de la Padôle. (Selon PAVE de la Commune). Enveloppe prévue : 10.000 € HT.
- Projet 4 : Aménagement du cimetière. Enveloppe : 33.000 € HT.
- Projet 5 : Aménagement d'une aire de jeux. Enveloppe : 33.000 € HT.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Remplacement de l'horloge de l'église :

Afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC pour le remplacement de l'horloge de l'église, Monsieur le Maire propose de valider ce projet d'un montant de 3.784 € HT.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19 h 30

Le Maire,
J.P DELHOTAL